

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Marc Louis-Seize	Maire	26 355	13 178	28 615	
Sébastien Renaud	Maire suppléant	14 095	7 048		
Luc Vermet	Conseiller	13 348	6 674		
Martin Proulx	Conseiller	13 348	6 674		
Pierre Pharand	Conseiller	13 348	6 674		
Anne-Marie Arcand	Conseiller	13 348	6 674		
Karine Roy-Tremblay	Conseiller	13 348	6 674		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).